



Le SLAM

1.1.1. Participation

Éligibilité et inscription : Le concours est ouvert aux slameurs amateurs et professionnels inscrits selon les critères définis ci-dessous.

1.1.2. Thèmes et Contenus

- Thème central : Liberté d'expression ;
- Les sous-thèmes : Les œuvres doivent aborder l'un, plusieurs ou tous les sous-thèmes suivants:

a. Liberté d'expression et censure : à ce niveau, le candidat doit aborder les limites imposées à la liberté d'expression, que ce soit par des régimes politiques, des entreprises ou la société elle-même. Le candidat a aussi la possibilité d'explorer les censures dans les médias, les arts ou sur les réseaux sociaux.

b. Liberté d'expression et droits humains : le candidat peut aussi se concentrer sur le rôle de la liberté d'expression dans la défense et la promotion des droits humains. Il est possible également pour le candidat d'aborder la question des minorités et des voix marginalisées, qui sont souvent privées d'une plateforme pour s'exprimer.

c. Liberté d'expression et responsabilité : Ici, l'idée est de discuter de la relation entre liberté d'expression et responsabilité individuelle ou collective. Comment utiliser cette liberté sans nuire à autrui ? Où est la ligne entre liberté, discours haineux, désinformation ou diffamation ?

d. Liberté d'expression à l'ère du numérique : le candidat peut se concentrer sur l'évolution de la liberté d'expression dans le contexte des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. Comment les plateformes en ligne façonnent-elles le débat public ? Quels défis posent les algorithmes et les fausses informations ?

e. Liberté d'expression face aux défis de la désinformation : le candidat peut se concentrer sur l'évolution de la liberté d'expression dans le contexte des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. Comment les plateformes en ligne façonnent-elles



le débat public ? Quels défis posent les algorithmes et la manipulation de l'information ?

d. Liberté d'expression dans un régime d'exception et un contexte d'insécurité (cas du Niger) : le candidat peut se concentrer sur l'évolution de la liberté d'expression dans le contexte d'insécurité qui secoue la sous-région. Comment les plateformes en ligne façonnent-elles le débat public ? Quels défis posent l'impératif de la sécurité et la liberté d'informer ?

- Originalité : Les œuvres doivent être originales, non falsifiées, ni publiées auparavant. Toute forme de plagiat entraînera une disqualification immédiate.
- Langue : Les slams doivent être en français ou en langues locales.

1.1.3. Présentation

- Durée : Chaque performance de slam doit durer entre 3 minutes et 3.30.
- Format : Les participants peuvent utiliser des accessoires et des costumes, mais l'accent doit rester sur le texte et la performance orale.

1.1.4. Jugement

Les performances orales et scéniques seront jugées sur la base des critères suivants :

- Cohérence avec le thème central et les sous thèmes ;
- Originalité et créativité
- Pertinence et profondeur du message
- Qualité de la performance (diction, présence scénique, engagement)
- Réaction du public.

1.1.5. Jury

Un jury composé des poètes, des administrateurs culturels et des professionnels de la scène évaluera les performances.

Une partie de la note sera déterminée par les applaudissements du public lors de la phase finale.

1.1.6. Déroulement

a) 1^{ère} phase : Appel à projet

La réponse à cet appel à projet se fera par l'envoi des textes pour évaluation par voie électronique à travers les adresses indiquées plus bas.



b) Deuxième phase : Sélection

Cette phase permettra de présélectionner sur la base des fichiers envoyés, des lauréats pour les huit (8) régions du Niger.

c) Troisième phase : finale du concours

Les finalistes sélectionnés par le jury se produiront en direct lors d'une soirée dont le lieu et la date seront déterminés.

1.1.7. Conditions Générales

- Comportement : Les participants doivent respecter les autres concurrents et le public. Tout comportement jugé inapproprié entraînera une disqualification.
- Droits d'auteur : Les participants cèderont le droit de leurs œuvres et images au MOJEDEC.

Dépôt de candidature :

Le dépôt de candidatures pour le compte de ce concours est **ouvert du 1^{er} au 31 octobre 2024 à 17h30.**

Les candidats déposeront leurs candidatures :

- En ligne à travers les adresses suivantes : mojedec@gmail.com ou mojedec@yahoo.fr ou par whatsapp au 98 91 81 22 en précisant en objet, « concours art et citoyenneté active »
- Physiquement : au siège du MOJEDEC à Niamey, 5^{ème} Arr, Gawèye, Rue Ki 30 ;
- **Région d'Agadez** : Avenue route Tahoua, en face du marché Sidi Mohamed ;
- **Région de Diffa** : Quartier Maloumndi ;
- **Région de Dosso** : Quartier Bagué Koira, en face de l'arène des luttes ;
- **Région de Maradi** : Quartier Ali Dan Sofo (ADS), en face de l'étage mai darapo ;
- **Région de Tahoua** : Quartier Sabon Gari/Tahoua, à côté du bureau régional de l'UNICEF;
- **Région de Tillabéri** : Quartier Kabia, en face de la DRSP ;
- **Région de Zinder** : Bureau Régional de Zinder.

Le MOJEDEC se réserve le droit :



- D'amender ou d'annuler le présent concours à tout moment ;
- De repousser le délai de réponse ;
- De déterminer si une réponse est satisfaisante ou non et remplit les conditions précisées dans le présent appel à candidature ;
- De ne pas donner suite aux propositions des candidats.